

Communiqué de presse – Jeudi 8 janvier 2015

Ancien hôpital Saint-Vincent de Paul : l'AP-HP et la Ville de Paris concluent la vente

Anne Hidalgo, Maire de Paris et Martin Hirsch, Directeur général de l'AP-HP se sont mis d'accord sur les conditions de la vente par l'AP-HP de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul (14^e) à la Ville de Paris.

Cet accord, témoigne de la volonté commune d'Anne Hidalgo et de Martin Hirsch de mobiliser le foncier public en faveur de la création de logements pour tous, tout en valorisant le patrimoine de l'AP-HP.

Premier hôpital mère-enfant spécifiquement voué à la pédiatrie et à la gynécologie-obstétrique, Saint-Vincent-de-Paul est au 19^{ème} siècle l'hospice des Enfants assistés, chargé de recueillir et de s'occuper des enfants abandonnés. En 1934, une maternité y est créée. Dans les années 70 les spécialités de neuropédiatrie, néonatalogie, endocrinologie y sont développées. Toutes les activités de l'hôpital sont progressivement transférées entre juillet 2010 et février 2012 vers l'hôpital Necker-Enfants malades, l'hôpital Bicêtre et la nouvelle maternité Port-Royal, ouverte en février 2012.

La Ville de Paris va ainsi engager un important projet de reconversion, qui alliera la préservation patrimoniale et l'innovation environnementale et sociale. Le site, d'une superficie de 3.4 ha, accueillera 600 nouveaux logements accessibles à tous - dont 50% sociaux - une crèche, une école, un gymnase et des commerces.

Il témoignera de la volonté d'excellence environnementale de Paris, avec un grand jardin de 2.000m², des toitures et des terrasses végétalisées, des espaces d'agriculture et de potagers urbains, qui en feront un laboratoire du développement durable et de la transition énergétique.

Les immeubles patrimoniaux conservés côtoieront de nouveaux bâtiments exemplaires : co et éco-conçus, réversibles, aux espaces partagés multiples. Les habitants du quartier bénéficieront ainsi d'un environnement calme, qui donnera la priorité aux circulations douces.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat global entre la Ville et l'AP-HP, qui comprend notamment la participation de l'AP-HP à la création de places en crèche pour les Parisiens.

Les conditions de vente fixées entre la Ville et l'AP-HP prévoient un prix ferme payable dès 2015, assorti d'une clause de « retour à meilleure fortune ». Conformément à son plan stratégique

2015-2019, l'AP-HP poursuit ainsi sa politique de valorisation de son patrimoine libéré, le produit de cette vente lui permettant d'investir au profit des patients accueillis dans les hôpitaux.

La vente sera finalisée après avis favorables de France Domaine, saisi conjointement par la Ville de Paris et l'AP-HP, et du Conseil de Surveillance de l'AP-HP.

Contacts presse :

AP-HP : Anne-Cécile Bard, Clémence Rémy, Olivier Bordy / service.presse@sap.aphp.fr / 01 40 27 37 22

Ville de Paris : Quitterie Lemasson / presse@paris.fr / 01.42.76.69.41